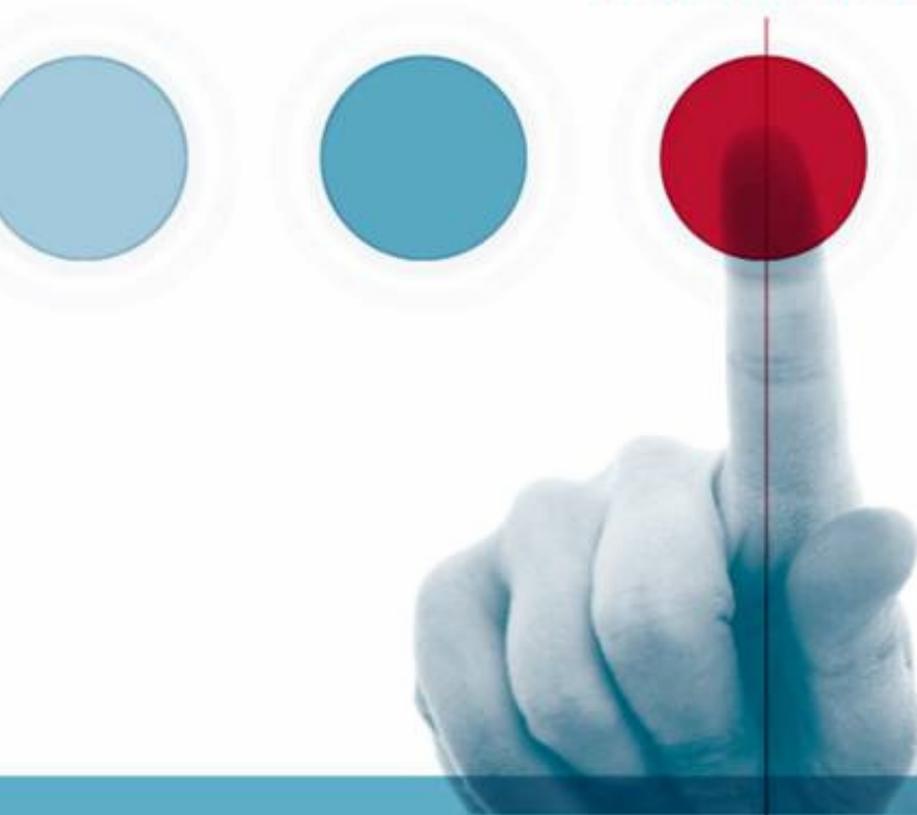


Rapport d'activités 2008-2009

Une mission
éthique...
l'indispensable et
le souhaitable



Conseil de presse
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du secrétaire général et président intérimaire	3
LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2008-2009	
Le rapport de la présidente du comité des plaintes et de l'éthique de l'information	7
Les faits saillants de l'année	9
Les décisions de l'année	14
Le rapport du trésorier	27
La situation financière	28
Les activités publiques	31
Les actes de communication publique	31
LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
Les membres du conseil d'administration	32
Les membres de la commission d'appel	33
Les objectifs et le fonctionnement du Conseil de presse du Québec	34
Les conseils de presse canadiens	37

Ce rapport est disponible sur le site Internet du
CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC à l'adresse suivante :
www.conseildepresse.qc.ca

© Conseil de presse du Québec, novembre 2009

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT INTÉrimAIRE

L'année 2008-2009 n'a pas été facile pour les médias d'information. Les entreprises de presse ont subi d'importantes pertes de revenus; elles cherchent toujours un nouveau modèle d'affaires. Des centaines d'artisans ont perdu leur emploi. D'autres, très nombreux, ont préféré quitter ce marché où les relations de travail se vivent souvent sous haute tension. Affaiblies par la crise économique et par le rapide transfert des annonceurs vers les nouveaux médias, les entreprises ont demandé de profonds ajustements aux méthodes de travail et à la structure de leur organisation.

Dans un tel contexte de bouleversements, il était prévisible que plusieurs s'inquiètent de la qualité de l'information produite par nos médias, tout en souhaitant que la nécessaire rentabilité économique des médias d'information n'écarte pas leur mission sociale, inscrite au cœur de notre système démocratique. Ces organisations doivent fournir à tous les citoyens québécois l'information essentielle pour que nous connaissions et comprenions les enjeux de notre monde et puissions jouer notre rôle de citoyens responsables.

Le tumulte n'a pas épargné le Conseil de presse du Québec. En décembre 2008, l'Association québécoise des télédiffuseurs et des radiodiffuseurs (AQTR) a quitté le Conseil parce que ses membres ont décidé de diriger leurs activités d'autoréglementation uniquement vers le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), plus intimement lié au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), de qui relève le renouvellement de leur licence d'exploitation. Par ailleurs, après avoir effectué une vaste tournée des régions du Québec et, au moment de résumer la perception des dizaines de citoyens consultés, le Conseil a vécu une autre situation difficile. Le précieux équilibre entre les représentants des médias, des journalistes et du public a semblé se fragiliser. Les uns se sont sentis particulièrement sensibles aux dimensions économiques de la crise qui frappe les médias; d'autres se sont inquiétés davantage des conséquences que l'avenir réserve au droit du public à recevoir une information de qualité. Quelques uns ont questionné la pertinence de l'autorégulation des médias qu'incarne le Conseil de presse du Québec depuis 1973 et ont souhaité une intervention rigoureuse de l'État. À la fin mai, les membres du Conseil ont décidé d'évaluer l'état du consensus quant à sa mission, son fonctionnement, son financement et son encadrement légal.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL

À l'occasion d'une séance spéciale qui s'est tenue le 29 mai 2009, en présence des représentants de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et de la Fédération nationale des communications (FNC) ainsi que des mandants des différents médias actifs au Québec, les membres du Conseil ont constaté l'existence d'un solide consensus sur les quatre points discutés.

- (1) Le Conseil doit poursuivre sa **mission** fondamentale de défense et de promotion du droit du public à une information libre et de qualité. Les deux mandats spécifiques du Conseil sont maintenus : tribunal d'honneur et outil de réflexion et de sensibilisation. Pour rendre son action plus efficace dans ce dernier rôle, les membres ont convenu que le Conseil doit concentrer ses ressources pour devenir davantage l'expert au Québec en éthique et en déontologie des médias.

- (2) Le **fonctionnement** du Conseil, notamment son processus d'analyse des plaintes, sera modernisé. Les plaintes frivoles et non significatives seront écartées. La médiation entre les parties sera nettement favorisée. Les décisions du tribunal seront plus élaborées et davantage pédagogiques. Elles établiront une distinction entre la dimension déontologique (respect des principes fondamentaux et des normes minimales prescrivant des obligations et des interdits) et la dimension éthique (la poursuite de hautes valeurs dans l'exercice du métier comme l'excellence ou l'indépendance). Bref, la distinction entre l'indispensable et le souhaitable.

Les activités d'analyse, de réflexion et de sensibilisation sur les grandes questions éthiques et déontologiques seront également renforcées. Plusieurs interventions seront déployées pour exercer ces rôles d'animateur, d'explorateur, d'éclaireur et de guide.

- (3) Pour réaliser les deux points précédents, les membres du Conseil ont unanimement réclamé un renforcement substantiel du **financement** du CPQ. Le constat est brutal : depuis sa création en 1973, le Conseil n'a jamais disposé des ressources suffisantes pour réaliser sa mission. L'existence d'un Conseil de presse pertinent et performant exige des moyens accrus. Un comité a été créé, le 12 juin dernier, pour concevoir et proposer rapidement une restructuration financière du Conseil. Tous participeront aux efforts : les entreprises de presse, les journalistes et le public. La crédibilité du Conseil est en cause.
- (4) La majorité des membres ont réitéré leur préférence pour l'**encadrement** actuel : l'autorégulation du monde des médias, basée sur une adhésion volontaire et une représentation tripartite. Pour plusieurs d'entre nous, il est clair que cette préférence sera remise en cause si la crise du financement du Conseil n'est pas rapidement résolue.

Pour MM. Raymond Corriveau et Denis Plamondon, ex président et vice-président, la réalité est plus sombre. Ils ne croient plus aux règles actuelles et ont préféré démissionner du Conseil pour défendre, de l'extérieur, un modèle différent. Qu'ils aient raison ou tort (l'avenir le dira), je les remercie chaleureusement pour leur engagement sincère et soutenu, tout au long de ces nombreuses années de dévouement au Conseil.

Les membres du Conseil ont nommé Mme Catherine Voyer-Léger comme vice-présidente par intérim et le signataire de ce mot, comme président intérimaire.

LES COMMUNICATIONS

Plusieurs activités de communication se sont déroulées dans le présent exercice financier.

Le 16 octobre 2008, le Conseil de presse du Québec a tenu un colloque réunissant plus de 70 personnes dans deux ateliers. Cette journée a rassemblé des journalistes, des patrons de presse, des citoyens, des représentants d'organismes socioéconomiques, de syndicats et d'associations.

- Le premier atelier portait sur « L'avenir des conseils de presse ». Il aura permis une réflexion sur la déontologie journalistique et sur l'avenir des conseils de presse qui évoluent dans un monde médiatique en transformation constante. Des conférenciers de l'Angleterre, de l'Alberta et du Québec sont venus présenter leur vision.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

- Le deuxième atelier était consacré à « L'état de l'information locale, régionale et nationale ». Il exposa les constats et recommandations recueillis durant la tournée entreprise, plus tôt, par le Conseil de presse, dans les 17 régions administratives du Québec. La journée s'est terminée par un cocktail qui souligna les 35 années d'existence du Conseil de presse. L'organisation du colloque a été soutenue financièrement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui a facilité également la publication des actes du colloque.

Toujours dans l'optique de partager ses idées et de faire connaître sa mission et son mode de fonctionnement, le Conseil a rencontré plusieurs cégeps, universités, organismes ainsi que les regroupements des principaux médias. De plus, comme à chaque année le Conseil fut sollicité, par différents médias, pour accorder moult entrevues sur de nombreux sujets.

FINANCEMENT

L'essentiel sur la situation financière du Conseil a été dit plus haut. Les états financiers de l'exercice 2008-2009 ne surprendront personne en affichant un déficit d'opération de 53 989 \$. Une fois de plus, le Conseil devra puiser dans ses placements, hérités de la Fondation. Si rien ne change, les déficits, prévus pour les prochaines années, seront supérieurs et accéléreront la vitesse d'épuisement de nos fonds. Le funeste compte à rebours est déjà déclenché.

LES INSTANCES

Le comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) a traité 54 dossiers et a tenu, pour ce faire, 8 réunions. Ce comité est composé de huit membres, dont quatre membres représentant le public, deux journalistes et deux représentants des entreprises de presse. Les membres du conseil d'administration y siègent en rotation. La présidente du comité fut, pour le début de l'année, Mme Hélène Deslauriers. Mme Catherine Voyer-Léger lui a succédé.

Le CPEI restreint a, pour sa part, tenu deux réunions et rendu huit décisions. Il est composé de trois membres, dont un du public, un journaliste et un représentant des entreprises de presse.

La commission d'appel s'est, quant à elle, réunit trois fois et a traité quatorze dossiers. La commission est composée de six anciens membres du Conseil, soit deux du public, deux journalistes et deux représentants des entreprises de presse.

Les membres du conseil d'administration se sont réunis 6 fois. De son côté, le bureau de direction a tenu 11 réunions.

L'Assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 5 décembre 2008, à Québec.

Le comité dit « des blogues », formé pour analyser l'impact sur le Conseil du développement des blogues dans l'univers médiatique, s'est réuni à plusieurs reprises et a élargi son objet d'étude. Il déposera, sous peu, son rapport final qui constituera, plus largement, une politique de recevabilité.

Je signale également le déménagement du secrétariat du Conseil, le 22 avril dernier, dans une aile différente du même édifice de *Télé-Québec*, sur la rue Fullum.

LES PROJETS

Parmi les nombreux projets en voie de réalisation, je mentionne notamment celui de recruter un nouveau président et de nouveaux représentants du public. Dans les prochaines semaines, le conseil d'administration accueillera au moins quatre nouveaux membres du public.

Le comité des finances a déjà tenu plusieurs séances. Au moment d'écrire ces lignes, une importante rencontre est prévue avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour partager nos projets d'avenir. Les discussions sont également engagées avec nos partenaires du milieu journalistique et des entreprises de presse.

Le Conseil adoptera un nouveau plan triennal qui appliquera les orientations adoptées ces dernières semaines. Outre l'essentielle réforme de la structure financière du Conseil, il devrait comprendre, notamment, un projet de révision de notre guide, les « Droits et responsabilités de la presse », une modernisation des activités de communication, le développement d'un mécanisme systématique de veille éthique et déontologique, un renforcement de la médiation et l'organisation d'activités publiques de réflexion éthique et déontologique.

LES ARTISANS DU CONSEIL DE PRESSE

Depuis mon arrivée au Conseil, en septembre 2008, je constate la générosité et la détermination des administratrices et administrateurs bénévoles qui participent au conseil d'administration et aux différents comités du Conseil. Je remercie tous ces membres de leur précieuse participation et leur exprime tout le plaisir que nous avons à travailler avec eux.

Je tiens à souligner toutes les personnes qui ont quitté le Conseil durant l'année ou dans les dernières semaines : Mmes Hélène Deslauriers et Nancy Leggett-Bachand ainsi que MM. Raymond Corriveau, Éric Norman Carmel, Claude Gélinas, Serge Gosselin, Guy Granger, Andrew Philipps et Denis Plamondon. Nous remercions aussi Mmes Lise Gill et Clairandrée Cauchy ainsi que M. Réjean Audet qui étaient membres de la commission d'appel. Par ailleurs, il nous fait plaisir d'accueillir de nouveaux membres, sur notre conseil d'administration, soit MM. René Bouchard, Pierre-Paul Gagné, Brian Kapler et Charles Michaud, ainsi que de nouveaux membres à la commission d'appel, MM. Claude Gélinas et Gaëtan Lavoie.

Les employés du Conseil, Mmes Marie-Eve Carignan, Linda David, Caroline Dessouroux, Noémie Mouroit et M. Daniel Giasson ainsi que notre stagiaire, Mme Anne Bocandé, étaient à pied d'œuvre pour offrir des analyses rigoureuses et assurer le fonctionnement efficace du Conseil. Je les remercie infiniment pour leur apport précieux et professionnel ainsi que pour leur collaboration inestimable.

Guy AMYOT
Secrétaire général et président intérimaire

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PLAINTES ET DE L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

L'année fut mouvementée au Conseil de presse du Québec et marquée par plusieurs départs, dont celui de ma prédécesseur, Mme Hélène Deslauriers, qui a quitté son poste en début d'année 2009, après plus de six ans d'implication. Pendant cette année de transition, le comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) a maintenu son rythme de travail : huit rencontres et 54 dossiers traités par le CPEI et deux rencontres du CPEI restreint pour huit décisions rendues.

Rappelons que, depuis 2007, le Conseil s'est donné comme objectif d'assurer une meilleure efficacité du traitement des plaintes. Avec les changements apportés en 2007 – le dépôt des plaintes en ligne et la mise en place d'un processus de médiation, entre autres choses – l'année dernière fut marquée par des efforts encore plus soutenus pour faciliter le processus :

- une utilisation optimale du CPEI restreint;
- une emphase encore plus grande sur la médiation;
- une réflexion quant à la recevabilité, concernant entre autres les nouveaux médias électroniques.

Pour l'année à venir, nous espérons accélérer encore ce processus. À terme, nous visons trois objectifs :

- participer au développement de relations harmonieuses entre le public et les représentants des médias dans le cadre du processus de médiation;
- permettre à la permanence du CPQ et aux membres du CPEI d'accorder le temps nécessaire à des plaintes, dont la portée déontologique, éthique et pédagogique peut avoir un impact substantiel;
- éduquer le public quant aux principes déontologiques.

Le Conseil de presse travaille dans un milieu en mouvement constant. En ce sens, des ajustements sont toujours nécessaires. À la suite des changements qui auront été apportés entre 2007 et 2010, nous avons confiance que le processus de dépôt et de traitement des plaintes sera plus efficient que jamais.

En ce qui concerne les décisions rendues, on observe une relative stabilité : 64,5 % des plaintes ont été rejetées ou rejetées avec réserve cette année pour 61 % l'année dernière. Quant au profil des plaignants et des mis-en-causes, les tendances demeurent essentiellement les mêmes : 65 % des plaignants sont des particuliers et la majorité des plaintes concernent des médias écrits, particulièrement les quotidiens.

Autre tendance observable, on assiste à l'augmentation du nombre de plaintes contre les blogues ou autres médias liés au journalisme sur Internet. Une telle tendance actualise, encore davantage, la nécessité de se doter d'une politique de recevabilité claire, pour qu'il soit entendu que la pratique du journalisme sur Internet ne rend pas pour autant caduque les principes déontologiques.

Quant à la nature des griefs, le traitement de l'information demeure, cette année, le principal motif de plaintes, particulièrement en ce qui concerne l'équilibre et l'exactitude de l'information. En seconde place, le respect de la vie privée et de la réputation connaît une légère hausse : 21 griefs l'année dernière et 25 cette année.

À souligner, les plaintes relatives au sensationnalisme ont doublé en 2008-2009 et on observe une augmentation significative des plaintes pour conflits d'intérêts : 1 plainte l'an dernier contre 8 cette année. Cette dernière tendance est peu surprenante à la lumière de la préoccupation éthique qui frappe toutes les sphères de la société québécoise.

Finalement, soulignons que nous avons émis deux blâmes pour non-participation des mis-en-causes dans la dernière année. Nous profitons du dépôt de notre rapport d'activités pour rappeler aux médias qu'il est de leur responsabilité de répondre publiquement de leurs actions. Lorsqu'un plaignant citoyen choisit le Conseil de presse du Québec comme mécanisme d'autorégulation, il est du devoir des médias concernés de lui répondre.

De même, les réflexions qui ont eu cours cette année ont poussé le CPEI à augmenter la portée pédagogique de ses décisions. Cette mission ne peut s'accomplir sans une meilleure diffusion, par les médias, des décisions rendues par le Conseil. Nous avons confiance de voir cette diffusion s'améliorer dans les prochains mois.

Un grand merci aux membres du conseil d'administration qui mettent généreusement leur temps et leur expertise au service du CPEI.

Catherine VOYER-LÉGER

Présidente du CPEI, vice-présidente intérimaire et membre du bureau de direction

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Le Conseil est d'abord au service du public, nous traitons un grand nombre de demandes de toutes sortes, allant des plaintes proprement dites et de leur suivi, à des questions plus générales sur notre processus. Encore cette année, plus de 700 demandes de renseignements, de plaintes et d'intentions de plaintes ont été accueillies et traitées par l'équipe du Conseil.

Les plaintes furent adressées au Conseil entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 inclusivement. Au cours de cette année, le nombre de plaintes déposées a connu une diminution, de 90 en 2007-2008, il est passé à 74 en 2008-2009.

Les travaux du Tribunal d'honneur

Cette année, 100 décisions ont été rendues en matière d'éthique de l'information :

- 54 dossiers en CPEI
- 8 en CPEI restreint
- 14 dossiers en commission d'appel (dont 6 de l'année antérieure)
- 24 dossiers (non recevables, médiations, désistements)

Le comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) a siégé 8 fois cette année, le CPEI restreint 2 fois et la commission d'appel 3 fois.

Les trois instances du Conseil de presse, soit le CPEI, le CPEI restreint et la commission d'appel, ont rendu 76 décisions. Les plaintes jugées recevables sont soumises pour étude et analyse à la première instance du CPEI. Dans les cas où le litige laisse peu de place à l'interprétation et pour lequel il existe une jurisprudence clairement établie, le dossier peut être soumis, pour décision, à l'analyse du CPEI restreint.

DÉCISIONS

CPEI (comité des plaintes et de l'éthique de l'information) et CPEI restreint

	2008-2009		2007-2008
Plaintes retenues	10	} 35,5 %	8
Plaintes retenues partiellement	12		13
Plaintes rejetées	39	} 64,5 %	24
Plaintes rejetées avec réserves	1		9
Total des plaintes jugées	62		54

Toute décision rendue sur une plainte par la première instance – CPEI ou CPEI restreint (à l'exception de celle portant sur la recevabilité) – peut être soumise à la commission d'appel.

APPELS

	2008-2009	2007-2008
Décisions du CPEI maintenues	13	9
Décisions du CPEI maintenues partiellement	1	2
Décisions du CPEI renversées	0	1
Total des appels	14	12

AUTRES DÉCISIONS

	2008-2009	2007-2008
Plaintes irrecevables	17	26
Médiation	5	6
Désistement	2	3
<i>Sub judice</i>	0	2
Total des plaintes non analysées	24	37
TOTAL DES DÉCISIONS	100*	103*

* Un dossier peut avoir été traité par plusieurs instances.

OBSERVATIONS À L'ÉGARD DES PLAIGNANTS

ORIGINE DES PLAIGNANTS

Cette année, le Grand Montréal regroupe la majorité des plaignants, avec un taux de 53 %, alors que l'an dernier, l'extérieur de Montréal dominait avec 59 % des plaintes reçues.

	2008-2009	2007-2008
Grand Montréal	44	37
Extérieur de Montréal	38	52
TOTAL	82	89

TYPE DE PLAIGNANTS

Tout individu, organisme, entreprise publique ou privée peut déposer une plainte auprès du Conseil de presse.

Au cours de l'année, la majorité des plaintes ont été formulées par des particuliers, atteignant un taux de 65 %. Les autres plaintes proviennent de groupes, d'associations, d'entreprises, d'organismes publics ou privés, de journalistes ou de médias.

	2008-2009	2007-2008
Particuliers	54	61
Groupes ou associations	16	12
Entreprises	2	4
Organismes gouvernementaux (ou paragouvernementaux)	8	6
Journalistes/Médias	3	6
TOTAL	83**	89**

** Une même plainte peut avoir été déposée conjointement par un individu et une entreprise; et un plaignant peut avoir déposé une plainte envers différents médias pour un même grief.

MOTIFS DE PLAINTES INVOQUÉS PAR LES PLAIGNANTS

Un plaignant peut invoquer plus d'un grief, lors du dépôt de sa plainte en regard de présumés manquements à l'éthique journalistique dans la presse écrite ou électronique (radio, télévision, Internet). Cette année, comparativement aux années précédentes, nous vous présentons une liste exhaustive des motifs invoqués par les plaignants.

	2008-2009	2007-2008
Absence d'animation	1	N/D
Accès du public aux médias/droit de réponse	13	12
Censure	1	N/D
Choix de couverture/contenu	13	N/D
Conflit d'intérêts	8	1
Cueillette de l'information	4	9
Équilibre de l'information	29	N/D
Exactitude de l'information	28	N/D
Incitation à la haine	1	N/D
Indépendance de la publicité	7	N/D
Non-participation des mis-en-cause	2	N/D
Plagiat	3	N/D
Propos haineux, discriminatoires	4	N/D
Rectification de l'information	12	N/D
Respect de la vie privée/réputation	25	21
Rigueur de l'information	13	N/D
Sensationnalisme	12	6
Sources journalistiques	4	N/D
Traitement de l'information	1	43
TOTAL	181	92

OBSERVATIONS À L'ÉGARD DES MIS-EN-CAUSE

ORIGINE DES MIS-EN-CAUSE

On retrouve la majorité des sièges sociaux des quotidiens et des réseaux de médias électroniques dans la région de Montréal. Aucun écart significatif avec les résultats l'an dernier n'est observé sur ce point.

	2008-2009	2007-2008
Grand Montréal	55	58
Extérieur de Montréal	27	30
TOTAL	82	88

TYPE DE MIS-EN-CAUSE

On compte, encore cette année, plus de plaintes à l'encontre des médias écrits qu'envers les médias électroniques. Cette tendance se maintient depuis de nombreuses années. Les nouveautés à observer sont l'apparition de plaintes contre les blogues et l'augmentation de plaintes à l'encontre de portails Internet.

MÉDIAS ÉCRITS

	2008-2009	2007-2008
Quotidiens	29	33
Hebdomadaires	14	17
Journaux communautaires/universitaires	4	N/D
Revue et périodiques	4	2
TOTAL MÉDIAS ÉCRITS	51	52

MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

	2008-2009	2007-2008
Télévision	21	21
Radio	8	6
Blogues	2	N/D
Portail Internet et câblodistributeur	4	10
TOTAL MÉDIAS ÉLECTRONIQUES	35	37

NOTE : Les totaux des tableaux ne correspondent pas toujours exactement car certaines plaintes impliquent parfois plus d'un plaignant, plus d'un motif de plainte ou plus d'un média mis en cause.

LISTE DES DÉCISIONS RENDUES AU CONSEIL DE PRESSE

(au 30 juin 2009)

1. Dossier 2007-10-015
Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux – SPCA (Pierre Barnoti, directeur général) c. Todd van der Heyden, journaliste et CTV (Mike Piperni, directeur de l'information)
 - CPEI 28.03.2008 – retenue
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : CTV

DROIT DE RÉPONSE
INSUFFISANT

2. Dossier 2007-11-017
Guy Lafèche c. Marie-Andrée Chouinard, éditorialiste en chef et responsable de la page « Idées » et *Le Devoir* (Josée Boileau, directrice de l'information)
 - CPEI 28.03.2008 – retenue
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : *Le Devoir*

ATTAQUES
PERSONNELLES

3. Dossier 2007-11-021
Sean O'Donoghue c. Hubert Bauch, journaliste et *The Gazette* (Raymond Brassard, directeur de la rédaction)
 - CPEI 28.03.2008 – rejetée
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : M. Sean O'Donoghue

PRÉJUGÉS ET
STÉRÉOTYPES

4. Dossier 2008-01-040
Affiliation Québec (Allen Nutik, chef) c. Noée Murchison, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
 - CPEI restreint 30.10.2008 – Non recevable

NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.10

5. Dossier 2008-02-042
Karl St-Amour c. *Première Édition et L'Étoile* (Angèle Marcoux-Prévost, éditrice-directrice générale)
 - CPEI 06.10.2008 – rejetée

COUVERTURE
JOURNALISTIQUE
D'UN PARTI POLITIQUE

6. Dossier 2008-02-044
Regroupement Indépendant des Conseillers de l'Industrie Financière du Québec – RICIFQ (Manon St-Cyr, vice-présidente, trésorière et responsable des communications) c. Claire Harvey, journaliste et le magazine *Protégez-Vous* (David Clerk, directeur général) et Option consommateurs (Michel Arnold, directeur général et rédacteur en chef)
 - CPEI 19.06.2008 – rejetée
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : RICIFQ

RÉSULTATS D'UNE
ENQUÊTE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

7. Dossier 2008-02-046
Courrier Laval (Marie-Ève Courchesne, directrice de l'information) c. Yves Poirier, journaliste et l'émission « Le TVA 18 heures » et le *Groupe TVA* (Martin Cloutier, directeur général, *LCN* et *LCN Affaires*)
- CPEI 19.06.2008 – retenue
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : *TVA*
8. Dossier 2008-02-048
Marie-Claude Montpetit c. David Santerre, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
- CPEI 19.06.2008 – rejetée sous réserve de commentaires
 - APPEL 10.03.2009 – décision du CPEI maintenue
 - Appelante : Mme Marie-Claude Montpetit
9. Dossier 2008-02-049
Cabinet du maire et du comité exécutif de la ville de Montréal (Richard Thériault, directeur de l'administration et des communications) c. Michel Jean, journaliste et l'émission « J. E. » et le *Groupe TVA* (Nadia Jawhar, rédactrice en chef)
- CPEI 19.06.2008 – retenue partiellement
 - APPEL 04.11.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : *TVA*
10. Dossier 2008-02-050
L'après-rupture (Jean-Pierre Gagnon, directeur de recherche) c. Mario Boulianne, journaliste et *Le Droit* (André Larocque, rédacteur en chef)
- CPEI 06.10.2008 – rejetée
11. Dossier 2008-02-051
Aline Roy c. Denis Lord, journaliste et le magazine *Elle Québec* (Sylvie Poirier, rédactrice en chef)
- CPEI 06.10.2008 – retenue
 - APPEL 10.03.2008 – décision du CPEI maintenue
 - Appelant : M. Denis Lord
12. Dossier 2008-02-053
Louis Langelier c. Sophie Thibault, chef d'antenne et l'émission « TVA 22 heures » et le *Groupe TVA* (Serge Fortin, vice-président information)
- CPEI 06.10.2008 – retenue

- | | |
|--|---|
| <p>13. Dossier 2008-02-055
Marie-Claude Montpetit c. Jed Kahane, directeur de l'information et des affaires publiques et <i>CTV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 06.03.2009 – retenue partiellement | <p>MANQUE DE
COLLABORATION</p> |
| <p>14. Dossier 2008-03-059
Réjean Beaulieu c. Mireille Allaire, journaliste et <i>RDI-SRC</i> (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 06.10.2008 – rejetée ‣ APPEL 10.03.2009 – décision du CPEI maintenue ‣ Appelant : M. Réjean Beaulieu | <p>COUVERTURE DE
CONSULTATIONS
PUBLIQUES</p> |
| <p>15. Dossier 2008-03-060
Union des écrivaines et des écrivains québécois – UNEQ (Pierre Lavoie, directeur général) c. Jacques Folch-Ribas, collaborateur; Lysiane Gagnon, chroniqueuse et <i>La Presse</i> (André Pratte, éditorialiste en chef)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 04.11.2008 – retenue ‣ APPEL 18.06.2009 – décision du CPEI maintenue ‣ Appelant : <i>La Presse</i> | <p>INEXACTITUDE,
MANQUE DE RIGUEUR
ET
DE VÉRIFICATION</p> |
| <p>16. Dossier 2008-03-063
L'après-rupture (Jean-Claude Boucher, président) c. <i>Le Clairon</i> (Martin Bourassa, rédacteur en chef)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 06.10.2008 – rejetée, sous réserve de commentaires | <p>SOURCES
D'INFORMATION</p> |
| <p>17. Dossier 2008-04-065
Ville d'Otterburn Park (Clément Vautour, directeur des affaires juridiques et greffier) c. Bernard Blanchard, rédacteur en chef et <i>L'Œil Régional</i> (Guy Gilbert Jr, directeur général)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 04.11.2008 – rejetée | <p>SENSATIONNALISME</p> |
| <p>18. Dossier 2008-04-066
Société canadienne d'hémophilie (David Page, directeur général) c. Aaron Derfel, journaliste et <i>The Gazette</i> (Ross Teague, rédacteur au national)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ CPEI 06.10.2008 – rejetée | <p>REFUS D'UN DROIT
DE RÉPLIQUE</p> |
| <p>19. Dossier 2008-04-067
Luc Lefebvre et Jean-Sébastien Lozeau c. <i>Cyberpresse</i> (Suzanne Colpron, chef de l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> ‣ Non recevable 12.09.2008 | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.2</p> |

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

- | | |
|---|---|
| <p>20. Dossier 2008-04-068
Jean-Marc Bessette c. Jean-François Bouchard, journaliste et <i>L'Avantage</i> (René Alary, rédacteur en chef)
‣ CPEI 04.11.2008 – rejetée</p> | <p>SOURCES
D'INFORMATION</p> |
| <p>21. Dossier 2008-04-070
Unidisc Music inc. (George Cucuzella, président) c. Caroline Roy, journaliste et <i>Le Journal de Montréal</i> (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
‣ CPEI 04.11.2008 – retenue</p> | <p>ERREUR DANS LA
PRÉSENTATION DE
L'INFORMATION</p> |
| <p>22. Dossier 2008-05-072
Commission scolaire Marie-Victorin (Denis Roy, directeur général) c. Émilie Dubreuil, journaliste et les émissions « Le Téléjournal » de 21 heures et 22 heures et la <i>Société Radio-Canada</i> (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)
‣ CPEI 04.11.2008 – rejetée
‣ APPEL 10.03.2009 – décision du CPEI maintenue
‣ Appelant : Commission scolaire Marie-Victorin</p> | <p>ENREGISTREMENT
CLANDESTIN</p> |
| <p>23. Dossier 2008-05-073
Commission scolaire Marie-Victorin (Denis Roy, directeur général) c. Jean-Philippe Pineault, journaliste et <i>Le Journal de Montréal</i> (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
‣ CPEI 04.11.2008 – retenue
‣ APPEL 18.06.2009 – décision du CPEI maintenue
‣ Appelant : <i>Le Journal de Montréal</i></p> | <p>SENSATIONNALISME</p> |
| <p>24. Dossier 2008-05-075
L'Église Raëlienne (Marie Louise Bussièrès, responsable des affaires relatives à l'éthique journalistique) c. le magazine <i>Summum</i> (Alain Rochette, rédacteur en chef)
‣ CPEI restreint 30.10.2008 – recevabilité
‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée</p> | <p>TÉMOIGNAGE
PERSONNEL –
SOURCE CRÉDIBLE</p> |
| <p>25. Dossier 2008-05-076
Jocelyn Caron c. <i>Quartier Libre</i> (Rachelle Mc Duff, rédactrice en chef et Clément Sabourin, chef de pupitre campus)
‣ Médiation 22.10.2008</p> | <p>MÉDIATION</p> |
| <p>26. Dossier 2008-05-077
Jocelyn Caron c. <i>Quartier Libre</i> (Rachelle Mc Duff, rédactrice en chef et Clément Sabourin, chef de pupitre campus)
‣ Médiation 22.10.2008</p> | <p>MÉDIATION</p> |

27. Dossier 2008-05-078
I.D. Com International inc. (Isabelle David, présidente) et Johanne Labrie c. Guy Gendron, journaliste; l'émission « Enquête » et la *Société Radio-Canada* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)
‣ Non recevable 09.01.2009
28. Dossier 2008-05-079
Ligue Québécoise contre la francophobie canadienne (Gilles Rhéaume) et la Société Saint-Jean-Baptiste (Jean Dorion, président général) c. Jeff Heinrich, journaliste et *The Gazette* (Raymond Brassard, directeur de la rédaction)
‣ CPEI 05.03.2009 – retenue partiellement
‣ APPEL 18.06.2009 – décision du CPEI maintenue
‣ Appelant : *The Gazette*
29. Dossier 2008-05-081
France Raymond c. Vincent Larouche, journaliste et *Le Journal de Montréal* (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
‣ CPEI 04.11.2008 – rejetée
30. Dossier 2008-06-082
Linda Trudel c. Pierre Bruneau, chef d'antenne; Alain Laforest et Maryse Gagnon, journalistes; l'émission « Le TVA 17 heures » et le *Groupe TVA* (Serge Fortin, vice-président, information)
‣ CPEI 04.11.2008 – rejetée
31. Dossier 2008-06-083
Jacques St-Amant c. Gilles Pétel, journaliste et *TVRS – Rive-sud* (Sylvain Casavant, directeur général)
‣ Non recevable 06.10.2008
32. Dossier 2008-06-084
Robin Philpot c. André Noël, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 05.03.2009 – retenue partiellement
33. Dossier 2008-06-085
L'Église Raëlienne (Marie Louise Bussièrès, responsable des affaires relatives à l'éthique journalistique) c. L'émission « Québec à la une » et le *Groupe TVA* (Serge Fortin, vice-président information)
‣ CPEI restreint 30.10.2008 – recevabilité
‣ CPEI 05.06.2009 – rejetée

NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.2

SENSATIONNALISME
ATTRIBUÉ À UN SCOOP

COLLECTE
D'INFORMATION

SÉLECTION DES FAITS
RAPPORTÉS

NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3

ATTEINTE À LA DIGNITÉ

JOURNALISME
D'ENQUÊTE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

34. Dossier 2008-06-086
Dominique Provost *c.* Philippe Schnobb et Sophie-Hélène Lebeuf, journalistes; la rubrique « Sur le Web » et la *SRC - Internet* (Geneviève Rossier, directrice générale d'Internet et Services numériques)
‣ Non recevable 06.10.2008
35. Dossier 2008-06-087
Geneviève Manseau *c.* La revue *Littoral* (Marie-Ève Vaillancourt, adjointe aux communications et à la direction des études, organisation de l'enseignement, Cégep de Sept-Îles)
‣ CPEI restreint 30.10.2008 – recevabilité
‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée
36. Dossier 2008-06-088
Jean-Marc Fortier *c.* Louis Poulin, Patrice Moore et Anne-Marie Doyon, animateurs et journalistes et *COOL-FM 103,3* (Maurice Marcotte, directeur des opérations)
‣ CPEI 05.03.2009 – retenue partiellement
37. Dossier 2008-06-089
Annie Chélin *c.* *L'Express d'Outremont/Mont-Royal* (Hugo Lemay, directeur de l'information et Patricia-Ann Beaulieu, éditrice)
‣ CPEI 16.01.2009 – rejetée
38. Dossier 2008-06-090
Bruno Déry *c.* Bernard Derome, animateur et journaliste; l'émission « Le Téléjournal » et la *SRC* (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)
‣ CPEI 16.01.2009 – rejetée
39. Dossier 2008-07-001
Marie-Claude Montpetit *c.* Claude Poirier, commentateur; l'émission « Le vrai négociateur » et le *Groupe TVA-LCN* (Martin Cloutier, directeur du service de l'information de *TVA* et *LCN*)
‣ CPEI 06.03.2009 – rejetée
40. Dossier 2008-07-003
Jacques Hamel *c.* Matthieu Boivin et Richard Hénault, journalistes et *Le Soleil* (Raymond Tardif, éditeur adjoint et vice-président Information); Éric Thibault, journaliste et *MédiaMatin Québec* (Pierre Lachance, chef des nouvelles et Denis Bolduc, éditeur)
‣ CPEI 16.01.2009 rejetée

- | | |
|---|--|
| <p>41. Dossier 2008-07-004
Mehrnoushe Solouki c. Laura-Julie Perreault, journaliste et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 06.03.2009 – rejetée</p> | <p>INFORMATION ET
CONFIDENCES</p> |
| <p>42. Dossier 2008-07-005
Chantal Levert c. Mychel Lapointe, journaliste et <i>Journal Le Nord</i> (François Laferrière, président-éditeur)
‣ CPEI 16.01.2009 – retenue partiellement</p> | <p>CONFUSION DES
GENRES</p> |
| <p>43. Dossier 2008-07-006
Syndicat canadien de l'énergie et du papier (SCEP), section locale 175 (Jacques Vanier, président) c. Richard Desmarais, journaliste; l'émission « L'Avocat du diable » et <i>TQS</i> (Louis Trépanier, vice-président, programmation)
‣ CPEI 06.03.2009 – retenue</p> | <p>MISE EN CONTEXTE</p> |
| <p>44. Dossier 2008-08-007
Daniel Cuerrier et als c. Maurice Giroux, rédacteur en chef; Harold Beaulieu, journaliste; Francis Dugas, caméraman et <i>Point Sud</i> et <i>Médiasud.ca</i>
‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée</p> | <p>CAMÉRAS ET CONSEILS
MUNICIPAUX</p> |
| <p>45. Dossier 2008-08-008
Gendarmerie Royale du Canada – GRC (Richard Émery) c. Denis Arcand, journaliste et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 06.03.2009 – rejetée</p> | <p>ACTIVITÉ
JOURNALISTIQUE ET
INTERVENTION
POLICIÈRE</p> |
| <p>46. Dossier 2008-09-009
Youcef Bendada c. Lamine Foura, journaliste; l'émission « Taxi Maghreb – Montréal Labass » et <i>CINQFM Radio Centre-Ville</i> (Evan Kapetanakis, directeur général)
‣ CPEI 06.03.2009 – retenue partiellement
‣ APPEL 18.06.2009 – décision de première instance maintenue
‣ Appelants : <i>CINQFM Radio Centre-Ville</i></p> | <p>TRIBUNE RÉSERVÉE
AUX AUDITEURS</p> |
| <p>47. Dossier 2008-09-010
Arlette Lavoie c. Pascal Faucher, journaliste et <i>La Voix de l'Est</i> (François Beaudoin, directeur de l'information) et <i>La Tribune</i> (Maurice Cloutier, rédacteur en chef)
‣ Non recevable 03.12.2008</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3</p> |

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

<p>48. Dossier 2008-09-011 Gilles Beauchamp c. <i>Le Courrier du Sud</i> (Lucie Masse, directrice générale) ‣ CPEI restreint – Médiation 30.10.2008</p>	<p>MÉDIATION</p>
<p>49. Dossier 2008-09-012 Isabelle Chiasson, éditrice (<i>Le Journal de Sept-Îles et Nord Est</i>) c. Nicolas Asselin, directeur de l'information et <i>Journal le Nord-Côtier</i> (Gino Lévesque, directeur général) ‣ CPEI 06.03.2009 – retenue partiellement</p>	<p>CONFLIT D'INTÉRÊTS</p>
<p>50. Dossier 2008-09-013 Yves Drapeau c. Serge Gagnon, directeur et <i>L'Horizon</i> (Nicolas Falcimaigne, président) ‣ CPEI 06.03.2009 – retenue partiellement</p>	<p>TRAVAIL EXTÉRIEUR INCOMPATIBLE</p>
<p>51. Dossier 2008-09-014 Gilles Pelletier c. Nelson Dumais, journaliste et <i>Cyberpresse</i> (Suzanne Colpron, directrice de l'information) ‣ CPEI 24.04.2009 – retenue partiellement</p>	<p>VOYAGES GRATUITS</p>
<p>52. Dossier 2008-09-015 Mohamed Boudjenane c. Benoit Dutrizac, animateur et journaliste; l'émission « Dutrizac, l'après-midi » et <i>98,5 FM</i> (Yves Bombardier, directeur général) ‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée</p>	<p>PRÉJUGÉS ET STÉRÉOTYPES</p>
<p>53. Dossier 2008-09-016 Jean-Philippe Bélanger c. Sylvain Drapeau, journaliste et le <i>Groupe TVA/LCN</i> (Serge Fortin, vice-président, information) ‣ Non recevable 23.12.2008</p>	<p>NON RECEVABLE RÈGLEMENT NO 3, ART. 3.3</p>
<p>54. Dossier 2008-09-017 Christian Déjoie c. Patrick Lagacé, journaliste et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information) ‣ CPEI restreint 07.04.2009 – rejetée</p>	<p>RESPECT DES GROUPES SOCIAUX – STYLE POLÉMISTE</p>
<p>55. Dossier 2008-10-018 Marie-Claude Montpetit c. Claude Poirier, commentateur; l'émission « Le vrai négociateur » et le <i>Groupe TVA-LCN</i> (Martin Cloutier, directeur du service de l'information de <i>TVA</i> et <i>LCN</i>) ‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée</p>	<p>UTILISATION DE PROPOS COLORÉS</p>

56. Dossier 2008-10-019
Ordre des audioprothésistes du Québec (Guy Savard ap., président) c. Émilie Bilodeau, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée
57. Dossier 2008-10-020
Jocelyn Hébert c. Annie Gagnon et Michel Jean, animateurs et journalistes; l'émission « J.E. » et le *Groupe TVA* (Nadia Jawhar, rédactrice en chef)
‣ Non recevable 03.12.2008
58. Dossier 2008-10-021
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles – TRPOCB; la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires – CTROC et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome – RQ-ACA (Mercédeez Roberge, coordonnatrice) c. Denis Lessard, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée
59. Dossier 2008-10-022
Benoit Trépanier – *Radio CHNC-AM* c. *CIEU-FM* (Claude Roy, directeur de l'information et Louis St-Laurent, directeur général)
‣ CPEI restreint 07.04.2009 – rejetée
60. Dossier 2008-10-023
Michel Laroche c. Isabelle Guilbeault, journaliste à la *SRC-Québec*
‣ CPEI 24.04.2009 – retenue
61. Dossier 2008-10-024
H. Claude Frédette c. Raymond Giroux, chroniqueur et *Le Soleil* (Pierre-Paul Noreau, directeur de l'information)
‣ CPEI restreint 07.04.2009 – rejetée
62. Dossier 2008-10-025
Giovanni (Wolfmann) Bruno et Centre de recherche-action sur les relations raciales – CRARR (Fo Niemi, directeur général) c. Patrick Lagacé, chroniqueur et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

- | | |
|---|--|
| <p>63. Dossier 2008-10-026
Centre de recherche-action sur les relations raciales – CRARR (Fo Niemi, directeur général) c. Louise Leduc, journaliste et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 24.04.2009 – rejetée</p> | <p>PROPOS RAPPORTÉS –
CONFÉRENCE DE
PRESSE</p> |
| <p>64. Dossier 2008-10-027
Marie-Claude Montpetit, Jean-Pierre Massie et Claude Talbot c. Patrick Lagacé, chroniqueur et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information) et <i>Cyberpresse</i> (Suzanne Colpron, chef de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p> | <p>PARTIALITÉ DE
L'INFORMATION</p> |
| <p>65. Dossier 2008-10-028
François Taisne c. Marie-Ève Fournier, journaliste et <i>Le Journal de Montréal</i> (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction)
‣ CPEI 05.06.2009 – rejetée</p> | <p>SENSATIONNALISME</p> |
| <p>66. Dossier 2008-10-029
Arezki Sadat c. <i>Atlas.Mtl</i> (Rachid Najahi, administration-gestion et Abdelghani Dades, éditeur)
‣ Non recevable 19.01.2009</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3</p> |
| <p>67. Dossier 2008-10-030
Lahouari Balmadani c. Lamine Foura, journaliste et l'émission « Taxi Maghreb – Montréal Labass » et <i>CINQFM Radio Centre-Ville</i> (Evan Kapetanakis, directeur général)
‣ CPEI 05.06.2009 – rejetée</p> | <p>PROPOS
DIFFAMATOIRES</p> |
| <p>68. Dossier 2008-11-031
Nicolas Falardeau c. Maurice Giroux, rédacteur en chef et <i>Médiasud.ca</i>
‣ Non recevable 19.01.2009</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3</p> |
| <p>69. Dossier 2008-11-032
Maxime Pelletier c. André Arthur, animateur et journaliste; l'émission « Le Midi avec André Arthur » et <i>TQS</i> (Tony Porrello, vice-président exécutif)
‣ Non recevable 19.01.2009</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3</p> |
| <p>70. Dossier 2008-11-033
Front commun des assistés sociaux du Québec (Amélie Châteauneuf, coordonnatrice des dossiers lutte) et als c. Sylvain Bouchard, animateur; Josey Arseneault et Hugo Langlois, coanimateurs et <i>CJMF-93,3</i> (Michel Lorrain, directeur de la programmation)
‣ CPEI 05.06.2009 – retenue</p> | <p>PRÉJUGÉS ET PROPOS
DISCRIMINATOIRES</p> |

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

- | | |
|---|---|
| <p>71. Dossier 2008-11-034
Dimitri Roussopoulos c. André Pratte, éditorialiste en chef et <i>La Presse</i> (Éric Trottier, directeur de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – retenue</p> | <p>CHOIX DES
CONTRIBUTIONS DU
PUBLIC</p> |
| <p>72. Dossier 2008-11-035
Christian Gourdeau c. Ginette Gagnon, éditorialiste et <i>Le Nouvelliste</i> (Alain Turcotte, président-éditeur)
‣ Non recevable 23.11.2008</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.10</p> |
| <p>73. Dossier 2008-11-036
Guy Bélanger c. <i>L'Oie Blanche</i> (Yannick Patelli, éditeur)
‣ Non recevable 19.01.2009</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.3</p> |
| <p>74. Dossier 2008-11-037
Michèle Bourgon c. Patrice Bergeron, journaliste et <i>La Presse Canadienne</i> (Jean Roy, vice-président aux services de langue française) et <i>Cyberpresse</i> (Suzanne Colpron, chef de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p> | <p>SÉLECTION DES FAITS
RAPPORTÉS</p> |
| <p>75. Dossier 2008-12-039
Service de police de la Ville de Montréal – SPVM (Paul Chablo, inspecteur-chef, division des communications) c. Pasquale Turbide, journaliste; l'émission « Enquête » et la <i>Société Radio-Canada</i> (Alain Kemeid, rédacteur en chef)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p> | <p>DIVULGATION
D'IDENTITÉ</p> |
| <p>76. Dossier 2008-12-040
Francis Cossette c. Patrice Moore, animateur et journaliste et <i>COOL-FM 103,3</i> (Maurice Marcotte, directeur des opérations)
‣ Non recevable 19.02.2009</p> | <p>NON RECEVABLE
RÈGLEMENT NO 3,
ART. 3.10</p> |
| <p>77. Dossier 2008-12-041
Parti République du Québec (Gilles Paquette, chef du parti) c. <i>Première Édition</i> et <i>L'Étoile</i> (Angèle M. Marcoux, directrice générale et éditrice et Carole Marcoux, directrice de l'information)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p> | <p>TRAITEMENT ÉQUILIBRÉ
EN PÉRIODE
ÉLECTORALE</p> |
| <p>78. Dossier 2008-12-042
Alain Provencher c. Guy Gendron, journaliste; Chantal Cauchy et Brigitte Guibert, journalistes à la recherche; l'émission « Enquête » et la <i>Société Radio-Canada</i> (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français)
‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p> | <p>PROCÉDÉS
CLANDESTINS</p> |

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009

<p>79. Dossier 2008-12-043 Jean-Guy Labrosse c. La <i>Société Radio-Canada</i> (Geneviève Guay, directrice, traitement des plaintes et affaires générales, services français) ‣ Non recevable 12.12.2008</p>	<p>NON RECEVABLE PAS DE LA JURIDICTION DU CONSEIL</p>
<p>80. Dossier 2008-12-044 Commission scolaire de l'Estuaire (Ginette Côté, présidente) c. Jean-Philippe Pineault, journaliste et <i>Le Journal de Québec</i> (Donald Charrette, directeur de l'information) ‣ CPEI 05.06.2009 – rejetée</p>	<p>CHOIX DE CONTENU</p>
<p>81. Dossier 2009-01-045 Sylvain Lessard c. David Santerre, journaliste et <i>Le Journal de Montréal</i> (Serge Labrosse, directeur général de la rédaction) ‣ CPEI 19.06.2009 – rejetée</p>	<p>ABSENCE D'UNE VERSION DES FAITS</p>
<p>82. Dossier 2009-01-046 Matthew Trowell c. Beryl Wajzman, éditeur et <i>The Suburban</i> (Sari Medico, directeur general) ‣ CPEI 19.06.2009 – retenue partiellement</p>	<p>PONDÉRATION DE L'INFORMATION</p>
<p>83. Dossier 2009-01-048 Pascal Lamarche c. Michael Farber, journaliste et <i>RDS</i> et <i>Sports Illustrated</i> ‣ Non recevable 27.01.2009</p>	<p>NON RECEVABLE MÉDIA HORS QUÉBEC</p>
<p>84. Dossier 2009-02-054 H. Raymond c. Annie Michaud, chroniqueuse culturelle; l'émission « Bernie et Cie » et la <i>Société Radio-Canada</i> – Gatineau ‣ Médiation 04.03.2009</p>	<p>MÉDIATION</p>
<p>85. Dossier 2009-04-060 Louis-Philippe Guy c. <i>LCN</i> (Martin Cloutier, directeur du service de l'information de <i>TVA</i> et <i>LCN</i>) ‣ Médiation 14.04.2009</p>	<p>MÉDIATION</p>
<p>86. Dossier 2009-04-062 Luc Belzile c. Michel Villeneuve, animateur; l'émission « Les Amateurs de Sports » et <i>CKAC-Sports</i> (Yves Bombardier, directeur général) ‣ Désistement 29.04.2009</p>	<p>DÉSISTEMENT</p>
<p>87. Dossier 2009-04-063 Marc Fraser c. Les médias ‣ Non recevable 30.04.2009</p>	<p>NON RECEVABLE RÈGLEMENT NO 3, ART. 3.2</p>

88. Dossier 2009-06-072
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (Yves
Marcotte, direction générale) c. Caroline D'astous, journaliste et
L'Éveil et *La Concorde* (Rémi Binette, rédacteur en chef)
‣ Désistement 30.06.2009

DÉSISTEMENT

Vous pouvez consulter les décisions sur notre site Internet à la section : « Les décisions rendues par le Conseil », au www.conseildepresse.qc.ca.

LE RAPPORT DU TRÉSORIER

SOS CPQ!

Ce n'est plus un hypothétique danger. D'ici quelques années, si rien ne change, l'état des finances du Conseil de presse ne lui permettra plus de survivre.

Cela fait plusieurs années que les trésoriers successifs du CPQ lancent le même message : le mode de financement de l'organisme ne fonctionne plus. La situation actuelle est devenue intolérable. À force de liquider les fonds de placements du Conseil, il ne restera bientôt dans celui-ci que des miettes.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent le portrait de nos états financiers de 2008-2009. Il s'agit d'extraits des états financiers vérifiés par la firme Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, comptables agréés, s.e.n.c.r.l.

Comme on peut entre autres le constater, l'année financière s'est terminée avec un déficit de près de 54 000 \$, qui sera épongé par une nouvelle ponction dans les fonds de placements du Conseil. Or, d'une ponction à l'autre, ces placements s'amenuisent continuellement.

Il est impérieux que les partenaires du Conseil, c'est-à-dire l'État, les journalistes et les entreprises de presse, s'entendent sur une nouvelle structure financière assurant la santé de l'organisme et, du même coup, sa pérennité.

Pierre-Paul GAGNÉ
Trésorier et membre du bureau de direction

LA SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DE PRESSE

BILAN

au 30 juin 2009

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	88 431	131 571
Débiteurs	8 308	5 535
Frais payés d'avance	3 718	-
Tranche à court terme des placements	10 000	-
	110 457	137 106
PLACEMENTS	569 435	624 180
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 099	17 314
SITE INTERNET	6 154	9 232
	699 145 \$	787 832 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	6 436	15 056
Produits reportés	1 076	31 325
	7 512	46 381
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	19 253	26 546
NON AFFECTÉS	672 380	714 905
	691 633	741 451
	699 145 \$	787 832 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 30 juin 2009

	Investis en		Total	Total
	immobilisations	Non affectés	2009	2008
Solde au début	26 546	714 905	741 451	765 744
Insuffisance des produits sur les charges	(7 800)	(45 991)	(53 791)	(24 293)
Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	3 973	3 973	-
Investissement en immobilisations	507	(507)	-	-
Solde à la fin	19 253 \$	672 380 \$	691 633 \$	741 451 \$

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 30 juin 2009

	2009	2008
Produits		
Contributions	247 417	256 151
Subvention gouvernementale	100 000	100 000
Gain sur cession de placements	10 752	9 014
Autres produits	330	14 567
Intérêts	27 081	37 644
	385 580	417 376
Charges		
Frais de fonctionnement	370 061	338 655
Frais d'administration	70 625	61 684
Colloque 35 ^e anniversaire	1 270	2 490
La tournée du Québec	(3 284)	38 135
Frais bancaires	699	705
	439 371	441 669
Insuffisance des produits sur les charges	(53 791)\$	(24 293)\$

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 30 juin 2009

	2009	2008
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(53 791)	(24 293)
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 723	5 249
Amortissement du site Internet	3 077	3 077
Gain sur cession de placements	(10 752)	(9 014)
	(56 743)	(24 981)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(45 360)	16 017
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(102 103)	(8 964)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(665 111)	(558 477)
Produit de cession de placements	724 581	555 635
Acquisition d'immobilisations corporelles	(507)	(5 580)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	58 963	(8 422)
Diminution de la trésorerie et équivalents	(43 140)	(17 386)
Encaisse au début	131 571	148 957
Encaisse à la fin	88 431 \$	131 571 \$

LES ACTIVITÉS PUBLIQUES

- Le Conseil a participé à plusieurs conférences, dans le cadre de cours dans les universités ou de présentations du Conseil de presse à différents organismes, au Québec;
- Participation à un débat « De la crise d'Oka aux accommodements raisonnables », à l'Université de Montréal;
- Colloque présenté par le Conseil de presse sur « l'état de l'information locale, régionale et nationale » et sur « l'avenir des conseils de presse », à Montréal;
- Participation au débat sur « Une laïcité interculturelle : le Québec avenir de la France? », à l'Université de Montréal;
- Conférence sur « L'Éthique des médias de l'information aux marchés », à l'Université de Montréal;
- Conférence sur « La couverture médiatique : Hors de Trois-Rivières, point de salut? », FPJQ – Mauricie, à Shawinigan;
- Participation à l'étude et au lancement de l'avis sur « Une représentation et un traitement équitables de la diversité ethnoculturelle dans les médias et la publicité », Conseil des relations interculturelles, à Montréal.

LES ACTES DE COMMUNICATIONS PUBLIQUES

LE 16 OCTOBRE 2008 – REPENSER LA NOUVELLE, UN IMPÉRATIF POUR LES QUÉBÉCOIS. Les entreprises de presse et les journalistes doivent réfléchir sur leurs pratiques professionnelles et repenser l'information qu'ils offrent au public. Telle est la principale demande exprimée à l'issue de la tournée des régions du Conseil de presse du Québec, conclue au printemps dernier. Plus de 200 organismes socioéconomiques et quelques 250 citoyens sont venus s'exprimer lors de cet exercice de consultation publique sans précédent.

LE 25 MAI 2009 – LES ACTES DU COLLOQUE – L'ÉTAT DE L'INFORMATION. Dans le cadre de son 35^e anniversaire, le Conseil de presse du Québec a tenu un colloque sur « l'avenir des conseils de presse » ainsi que sur « l'état de l'information locale, régionale et nationale ». Les thèmes choisis ont permis aux participants de débattre de questions fondamentales.

LE 16 JUIN 2009 – LE CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC RECONFIRME SON MANDAT. Depuis quelques semaines, le Conseil de presse du Québec (CPQ) vit certaines tensions, mais tient à informer le public que cela n'entrave pas ses activités. Le Conseil demeure actif et le tribunal d'honneur de l'organisme poursuit ses travaux.

Vous pouvez consulter les communiqués sur notre site Internet, à la section : « Nouvelles & Communiqués », au www.conseildepresse.qc.ca.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

Raymond CORRIVEAU, professeur titulaire, rattaché à l'Université du Québec à Trois-Rivières au programme de communication sociale – fin le 29 mai 2009

Remplacé par le secrétaire général, Guy Amyot, par intérim – début le 29 mai 2009

DES ENTREPRISES DE PRESSE :

Renel BOUCHARD, directeur général, *Le Canada Français* (St-Jean-sur-Richelieu) – début le 21 septembre 2009

Pierre-Paul GAGNÉ, ex-responsable des pages Forum, *La Presse* (Montréal) – trésorier – début le 3 avril 2009

Guy GRANGER, président et éditeur, *La Voix de l'Est* (Granby) – fin le 23 mars 2009

Serge GOSSELIN, vice-président corporatif information, Sun Media (Montréal) – fin le 1^{er} mai 2009

Brian KAPLER, éditorialiste en chef, *The Gazette* (Montréal) – début le 15 mai 2009

Nancy LEGGETT-BACHAND, directrice, Hebdomas Québec (Montréal) – fin le 21 août 2009

Marjolaine LORD, chargée de programmation, *Télé-Québec* (Montréal)

Charles MICHAUD, Vice-président, Journaux régionaux – Québec, Sun Media (Saint-Jérôme) – début le 21 mai 2009

Andrew PHILIPPS, rédacteur en chef, *The Gazette* (Montréal) – fin le 15 mai 2009

Pierre SORMANY, réalisateur, *La Société Radio-Canada* (Montréal)

DU GROUPE DES JOURNALISTES :

Nicole BEAUCHAMP, *La Presse* (Montréal)

Marie-Ève COUSINEAU, journaliste pigiste (Montréal)

Geneviève FORTIN, *Courrier Laval* (Laval)

Bryan MYLES, *Le Devoir* (Montréal)

Daniel RENAUD, *Le Journal de Montréal* (Montréal)

Jean SAWYER, *Société Radio-Canada* (Montréal)

Corinne SMITH, *CBC radio, New médias* (Montréal)

DU PUBLIC :

Éric Norman CARMEL, résident en imagerie médicale, Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (Montréal) – fin le 16 octobre 2009

Hélène DESLAURIERS, directrice générale, réseau des SADC (Québec) – fin le 7 mars 2009

Claude GÉLINAS, ex-commissaire, Commission des relations du travail du Québec (Québec) – fin le 13 octobre 2009

Pierre LANGLOIS, conseiller en développement économique culturel (Gaspésie)

Jean-Pierre LESSARD, économiste, Ville de Québec (Québec)

Denis PLAMONDON, ex-professeur, département d'intervention sociale à l'UQAC (Chicoutimi) – fin le 29 mai 2009

Catherine VOYER-LÉGER, agente de planification, Conférence régionale des élus (Montréal) – présidente du CPEI et vice-présidente intérimaire

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL

DES ENTREPRISES DE PRESSE :

Paule BEAUGRAND-CHAMPAGNE, ex-éditrice de *L'Actualité* (Montréal)
Gaëtan LAVOIE, ex-réalisateur, *Télé-Québec* (Montréal) – début le 2 février 2009

DU GROUPE DES JOURNALISTES :

Clairandrée CAUCHY, journaliste *Le Devoir* (Montréal) – fin le 18 juin 2009
Alain PICARD, ex-journaliste, *Société Radio-Canada* (Montréal)

DU PUBLIC :

Réjean AUDET, ex-professeur (Ascot) – fin le 1^{er} septembre 2009
Claude GÉLINAS, ex-commissaire, Commission des relations du travail du Québec (Québec) –
début le 13 octobre 2009
Lise GILL, consultante en affaires autochtones (Mashteuiatsh) – fin le 1^{er} septembre 2009

LES OBJECTIFS ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE PRESSE

Fondé en 1973 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec, le Conseil de presse du Québec est un organisme privé, à but non lucratif, dont la raison d'être est de protéger la liberté de la presse et de défendre le droit du public à une information exacte, complète et de qualité. Il doit sa création à l'initiative conjointe de journalistes et de dirigeants de médias d'information, auxquels ont été associés dès le départ des représentants du public. Le Conseil est donc né des besoins convergents et des inquiétudes communes de ces trois composantes : il est, depuis lors, tripartite de même que tous ses comités. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, le Conseil de presse du Québec demeure un organisme à adhésion volontaire, indépendant des autorités gouvernementales, ce qui lui confère l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil a pour mandat de promouvoir le respect des plus hautes normes éthiques en matière de droits et responsabilités de la presse. Son action s'étend à tous les médias d'information distribués ou diffusés au Québec, qu'ils soient membres ou non du Conseil, qu'ils appartiennent à la presse écrite ou électronique.

L'objectif fondamental du Conseil reste donc d'assurer le droit à une information libre, honnête, véridique et complète sous toutes ses formes. Il a aussi comme fin principale la protection de la liberté de la presse, c'est-à-dire le droit pour toute la presse d'informer et de commenter, sans être menacée ou entravée dans l'exercice de ses fonctions par quelque pouvoir que ce soit. En aucune façon, le Conseil ne peut être assimilé à un tribunal civil; il se limite à jouer le rôle de tribunal d'honneur dans tout différend relatif à l'honnêteté et à l'exactitude de l'information, à son libre accès et à sa libre circulation.

Le Conseil de presse ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif : il n'impose aucune autre sanction que morale. Mais la rigueur de ses interventions ainsi que la confiance et l'appui que lui manifestent les médias et le public, lui confèrent une autorité indéniable.

Le Conseil de presse du Québec est également un lieu de réflexion et de débat permanent sur la déontologie journalistique. Il cherche à développer chez le public le goût d'une information complète, rigoureuse et authentique, inspirée par un souci constant d'intégrité professionnelle, et à le rendre de plus en plus conscient du rôle essentiel de la presse dans une société démocratique. Il l'invite à demeurer critique, vigilant et exigeant face à la presse.

Il vise également à favoriser l'exercice d'une presse responsable et soucieuse du respect de son public. Par diverses interventions publiques, le Conseil est ainsi amené à contribuer concrètement au développement du respect des normes qu'il préconise. Son action s'exerce alors auprès des professionnels de l'information par le biais de blâmes, de décisions, de recommandations, d'encouragements, de propositions, etc.

Sa seule autorité étant une autorité morale, la reconnaissance, l'influence et le respect des actions du Conseil reposent essentiellement sur la bonne volonté des organes d'information, soucieux de s'améliorer et de répondre toujours plus étroitement aux exigences des principes éthiques que le Conseil prône quant au traitement et à la diffusion de l'information.

Composition et structure

Le Conseil de presse est constitué :

d'une ASSEMBLÉE DES MEMBRES comprenant, outre les membres du conseil d'administration, des représentants des membres constitutifs et des organismes associés et des personnes issues du public;

d'un CONSEIL D'ADMINISTRATION de vingt-deux membres : huit, dont le président, venant du public, sept des entreprises de presse et sept des journalistes. Les vingt-deux membres du conseil d'administration sont le fer de lance du Conseil de presse. Ils siègent à titre individuel, et non comme les représentants ou les porte-parole des groupes qui ont proposé leur nomination. Leur mandat est de deux ans et il est renouvelable deux fois. Le Conseil veille à ce que les administrateurs et administratrices venant du public reflètent le plus fidèlement possible la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le conseil d'administration, à la suite d'avis publics de recrutement publiés dans les médias et de l'examen des candidatures par un comité de sélection;

d'un BUREAU DE DIRECTION dont les membres sont nommés par le conseil d'administration.

de MEMBRES CONSTITUTIFS :

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ); Hebdomas Québec, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*; les Quotidiens du Québec; la *Société Radio-Canada* et la Société de télédiffusion du Québec – *Télé-Québec*.

d'ORGANISMES ASSOCIÉS, non membres du conseil d'administration :

L'Association des journaux régionaux du Québec; l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ); le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR); CNW Telbec; Communications et Société; *La Gazette des femmes*; Médias Transcontinental et la Société de communication Atikamekw-Montagnais.

Comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI)

Quiconque estime être victime ou témoin d'une atteinte à la liberté de la presse ou au droit du public à l'information peut, sans frais, soumettre une plainte au Conseil de presse. On peut ainsi dénoncer un cas de censure, une atteinte à la liberté d'expression ou à la vie privée, la partialité ou l'inexactitude d'une information, etc. À cette fin, le Tribunal d'honneur est le comité tripartite composé de huit administrateurs issus de chacun des secteurs du Conseil de presse, pour analyser la plainte et rendre une décision.

Comité des plaintes et de l'éthique de l'information (CPEI) restreint

Ce comité étudie les dossiers laissant peu de place à l'interprétation et pour lesquels il existe une jurisprudence bien établie et ceux dont la recevabilité est contestée. Il est composé de trois membres, un journaliste, un représentant des entreprises de presse et un membre du public qui en assure la présidence.

Toute décision de ces tribunaux peut faire l'objet d'un appel, sauf une décision portant sur la recevabilité.

Commission d'appel

Après examen du dossier, la commission d'appel peut confirmer ou infirmer la décision du CPEI. Les décisions de la commission sont finales. La commission d'appel est composée de six anciens membres du Conseil.

LES CONSEILS DE PRESSE CANADIENS

ALBERTA PRESS COUNCIL

Mr Ed Kamps (Chairman)
Mrs Colleen Wilson (Executive Secretary
Treasurer)
P.O. Box 2576
Medicine Hat, Alberta T1A 8G8

Téléphone : 1 403 580-4104
Sans frais : 1 888 580-4104
Télécopieur : 1 403 580-4010
Courriel : abpress@telus.net
Site Internet : www.albertapresscouncil.ca

ATLANTIC PRESS COUNCIL

Mr George Mitchell (Chairman)
Mr Ken Sims (Executive Secretary)
P.O. Box 1300
Antigonish, Nova Scotia B2G 2L7

Téléphone : 1 902 735-3014
Télécopieur : 1 902 862-1943
Courriel : ksims@eastlink.ca

BRITISH COLUMBIA PRESS COUNCIL

Mr Jack Whittaker (Chairman)
Mr Rollie Rose (Executive Director)
201 Selby Street
Nanaimo, British Columbia V9R 2R2

Téléphone : 1 250 245-1051
Sans frais : 1 888 687-2213
Télécopieur : 1 250 245-1060
Courriel : council@bcpresscouncil.org
Site Internet: www.bcpresscouncil.org

MANITOBA PRESS COUNCIL

Mr John Cochrane (Chairman)
Mrs Diane Cullen (Executive Secretary)
Unit 4 – 2033 Portage Ave.
Winnipeg, Manitoba R3J OK3

Téléphone : 1 204 889-0021
Télécopieur: 1 204 889-0021
Courriel : masw@mts.net
Site Internet: <http://mbpress.org>

ONTARIO PRESS COUNCIL

Mr Bob Elgie (Chairman)
Mr Mel Sufrin (Executive Secretary)
2 Carlton Street, Suite 1706
Toronto, Ontario M5B 1J3

Téléphone : 1 416 340-1981
Télécopieur : 1 416 340-8724
Courriel : info@ontpress.com
Site Internet : www.ontpress.com

L'impression de ce rapport est due à la généreuse contribution de

